

**L'Ontario stimule l'aménagement de nouveaux foyers de soins de longue durée
(modèle de financement modernisé)
Séance d'information technique
Le 15 juillet 2020
Foire aux questions**

Q1 : Pourquoi proposer ces changements maintenant?

Réponse :

À l'heure actuelle, la liste d'attente pour avoir accès à une place dans un foyer de soins de longue durée compte plus de 38 000 personnes. Le rythme de construction de nouveaux foyers ne permet pas de répondre à la demande, notamment parce que le modèle de financement uniformisé actuel n'incite pas à l'aménagement ni ne tient compte de l'incidence qu'ont les différences régionales sur les coûts liés aux terrains et à la construction ainsi que sur les autres frais d'aménagement.

De même, l'écllosion de COVID-19 a soulevé des préoccupations supplémentaires quant à la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée. La prévention de futures éclosions dans ces foyers et la planification en ce sens requièrent certaines mesures immédiates, y compris des investissements visant à accroître la capacité là où elle est la plus nécessaire et à améliorer les lits existants pour qu'ils soient conformes aux normes modernes.

En offrant des incitatifs aux promoteurs pour qu'ils modernisent et améliorent les foyers de soins de longue durée, on permettra au secteur de freiner l'expansion de la liste d'attente, de bâtir des collectivités plus saines et plus sécuritaires, et de mettre fin à la prestation de soins de santé dans les couloirs.

Q2 : Comment fonctionne le modèle de financement actuel?

Réponse :

Actuellement, le Ministère appuie l'aménagement de nouveaux foyers de soins de longue durée ainsi que l'amélioration de foyers existants grâce à la **subvention relative au financement des coûts de construction**.

Cette subvention est un financement par lit, par jour (quotidien) versé aux foyers de soins de longue durée admissibles une fois qu'ils ont terminé un projet d'infrastructure lié aux soins de ce type. À l'heure actuelle, la subvention de base relative au financement des coûts de construction est toujours la même, peu importe l'emplacement ou la taille de la collectivité où le foyer sera construit.

Les intervenants du secteur des soins de longue durée rappellent constamment au Ministère que ce système a créé des obstacles, à divers degrés, dans l'ensemble de l'Ontario en raison de l'augmentation des coûts liés aux terrains, à la construction et à l'aménagement.

Q3 : Comment ce nouveau modèle fonctionnera-t-il et quelles sont les améliorations par rapport au modèle existant?

Réponse :

Le Ministère modifiera la politique de subvention relative au financement des coûts de construction actuelle en créant quatre nouvelles catégories de collectivités, établies en fonction de la taille et de l'emplacement géographique : grands centres urbains, centres urbains, centres urbains de taille moyenne et régions rurales.

En plus de s'accompagner d'une augmentation du montant de la subvention relative au financement des coûts de construction, le modèle sera adapté aux projets de ces quatre catégories, ce qui permettra au gouvernement de répondre aux besoins propres aux différentes collectivités de la province et de s'attaquer aux obstacles avec lesquels elles doivent composer.

Parmi ses composantes clés, le modèle de financement modernisé comprend aussi une subvention pour l'aménagement, laquelle sera versée aux exploitants de foyers de soins de longue durée qui réalisent des projets d'aménagement et de réaménagement. Elle couvrira de 10 à 17 % des coûts totaux de tels projets, selon l'emplacement géographique. On s'attend à ce que la subvention pour l'aménagement ait une grande incidence sur le secteur, c'est-à-dire qu'elle stimule l'aménagement et le réaménagement de foyers de soins de longue durée.

Le modèle de financement modernisé répond aux préoccupations soulevées par les intervenants au sujet de la structure de financement et de la suffisance du financement. Il s'appuie sur les recherches sur le marché effectuées en novembre 2019 et les consultations menées auprès des intervenants en janvier 2020.

Q4 : De quelle manière exactement ce nouveau modèle se révélera-t-il bénéfique quant aux objectifs d'aménagement et de réaménagement?

Réponse :

Vu les changements apportés, notamment l'augmentation du financement offert à ceux qui souhaitent construire de nouveaux foyers ou réaménager des foyers déjà en place, il sera plus intéressant pour les exploitants, à l'échelle de l'Ontario, d'augmenter leur capacité et de prendre des mesures pour que leurs foyers soient conformes aux normes de conception modernes.

Les paiements de remboursement pour l'aménagement aideront les petits exploitants des collectivités rurales à gérer les coûts élevés se rattachant à l'aménagement, en plus de permettre aux exploitants des grands centres urbains d'obtenir de l'aide pour assumer les coûts importants liés aux terrains.

Le modèle de financement modernisé répond aux préoccupations soulevées par les intervenants au sujet de la structure de financement et de la suffisance du financement. Il s'appuie sur les recherches sur le marché effectuées en novembre 2019 et les consultations menées auprès des intervenants en janvier 2020.

Q5 : Quels projets sont admissibles au modèle de financement modernisé?

Réponse :

Le modèle de financement modernisé s'appliquera rétroactivement à certains projets, remontant jusqu'à juin 2018, ainsi qu'aux nouveaux projets jugés admissibles par le Ministère.

Q6 : Pouvez-vous expliquer les autres éléments du modèle de financement modernisé?

Réponse :

Dans le cadre du modèle de financement, on offrira également un financement accru de 2,40 \$ par lit, par jour pour les frais d'hébergement de base, en plus de maintenir les suppléments pour les foyers de petite et de moyenne taille.

Q7 : Ce nouveau modèle favorise-t-il les centres urbains et les grands centres urbains au détriment des régions rurales?

Réponse :

Non. Le Ministère, en partenariat avec Infrastructure Ontario, a conçu le modèle de financement modernisé à l'appui de l'aménagement de lits dans l'ensemble de la province, en reconnaissant qu'il existe des obstacles propres à chaque région et en tenant compte de ces facteurs géographiques, là où il y avait lieu de le faire.

Q8 : Comment ce modèle stimule-t-il le réaménagement des foyers plus anciens en réponse aux préoccupations relatives à la COVID-19?

Réponse :

Étant donné les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des soins de longue durée en Ontario, le gouvernement est plus que jamais résolu à augmenter la capacité et à réaménager les lits existants en fonction des normes de conception modernes. En concrétisant cet engagement, on veillera à ce que les foyers disposent de bonnes mesures pour prévenir une nouvelle éclosion et à ce qu'ils puissent offrir aux résidents et au personnel un environnement sécuritaire.

Le réaménagement des foyers de soins de longue durée plus anciens comprend l'élimination des chambres semi-privées, qui, on l'a constaté, se traduisent par des taux d'infection plus élevés que les autres types de chambres dans ces foyers. Ces travaux de réaménagement, plus précisément le retrait de telles chambres, pourraient avoir une incidence bénéfique et ainsi améliorer la santé des résidents.

En offrant des incitatifs aux promoteurs pour qu'ils modernisent et améliorent les foyers de soins de longue durée, on permettra au secteur de freiner l'expansion de la liste d'attente, de bâtir des collectivités plus saines et plus sécuritaires, et de mettre fin à la prestation de soins de santé dans les couloirs.

Q9 : Qui a été consulté au sujet du modèle de financement modernisé?

Réponse :

Le Ministère a effectué des recherches sur le marché en novembre 2019 et a mené, en janvier 2020, une série de consultations officielles auprès de plus d'une cinquantaine d'intervenants clés du secteur. Parmi les intervenants, on retrouvait des exploitants de foyers de soins de longue durée (sans but lucratif, à but lucratif et municipaux), les représentants d'associations du secteur des soins de longue durée (Ontario Long Term Care Association et AdvantAge Ontario), des représentants de l'Association des municipalités de l'Ontario, ainsi que des prêteurs, des constructeurs et des architectes. On a conçu le modèle de financement modernisé en tenant compte de la rétroaction reçue lors des séances de consultation.

Q10 : Comment le modèle de financement modernisé sera-t-il financé?

Réponse :

Notre gouvernement s'est engagé à réaliser un investissement historique de 1,75 milliard de dollars pour créer de nouveaux lits de soins de longue durée et améliorer les lits existants afin qu'ils soient conformes aux normes de conception modernes.

Q11 : Quelle incidence cela a-t-il sur l'engagement pris par le Ministère pour ce qui est de créer 15 000 nouveaux lits de soins de longue durée et d'améliorer 15 000 lits de ce type déjà offerts?

Réponse :

Notre gouvernement s'est engagé à réaliser un investissement historique de 1,75 milliard de dollars pour créer de nouveaux lits de soins de longue durée et améliorer les lits existants afin qu'ils soient conformes aux normes de conception modernes.

Grâce à notre modèle de financement modernisé, nous offrirons des incitatifs en vue de l'aménagement et du réaménagement de lits de soins de longue durée dans l'ensemble de la province, tant dans les régions urbaines que rurales, ce qui contribuera à ce que soient entrepris plus tôt les travaux visant la création de nouveaux lits là où ils sont les plus nécessaires.

Nous nous attendons à ce que plusieurs milliers de lits soient rendus accessibles et occupés d'ici 2022.

Q12 : Le Ministère indique que 611 lits ont été créés de 2011 à 2018. D'où vient ce chiffre?

Réponse :

Ce chiffre est tiré du rapport annuel de 2018-2019 du Bureau de la responsabilité financière; on y est parvenu en soustrayant le nombre de lits occupés en 2011-2012 du nombre total de lits occupés en 2018-2019. Le rapport du Bureau de la responsabilité financière utilise l'exercice comme période de référence.